

Rédaction : Sébastien Farau (FDC85)
Relecture : Amélie Lecoq (DREAL Pays de la Loire)

Plan National de Gestion de la Barge à queue noire (2015 - 2020) : Rapport d'activités 2018



Résumé

Le Plan National de Gestion de la Barge à queue noire (PNG BQN) va entrer dans sa cinquième année de mise en œuvre. L'année 2018 aura été marquée par la continuité des travaux engagés, principalement en Pays de la Loire (Basses Vallées angevines, Brière, Marais breton, Marais poitevin, ...), pour des raisons de financements et d'engagements des acteurs. Néanmoins, des démarches voient le jour dans d'autres régions (Bretagne avec la Baie d'Audierne, Hauts-de-France dans les Flandres, le Pas-de-Calais ou la Basse Vallée de la Somme), tandis que certaines structures tentent de faire émerger leurs projets malgré des difficultés récurrentes (la FDC (Fédération Départementale des Chasseurs) du Gard pour la Camargue gardoise, la FDC de Charente-Maritime pour le sud du Marais poitevin et les marais de Brouage).

Le travail d'animation pour l'année 2018 a de nouveau consisté à inciter à la mise en œuvre de projets. Certains projets étaient en passe d'aboutir comme en Charente-Maritime ou dans le Gard, mais n'ont pu faute de financements et parfois en raisons de difficultés administratives. En revanche, la finalisation d'un projet dans les Hauts-de-France permettra de travailler sur l'espèce et ses habitats à partir de 2019. En Pays de la Loire, plusieurs projets ont été finalisés (étude du suivi de la migration pré-nuptiale entre les Basses Vallées Angevines et le Marais poitevin, démarrage d'un Contrat Nature en Marais breton, renouvellement du programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire, incluant les opérations de baguage...) tandis qu'un Contrat Nature régional a débuté en Marais breton, incluant aussi la partie du marais en Loire-Atlantique.

L'année 2018 aura également permis de finaliser un « Essentiel » concernant le PNG Barge à queue noire. Ce dernier a été diffusé à hauteur de 1500 exemplaires et réimprimé, et permet de disposer d'un outil de vulgarisation pour communiquer auprès de tous les acteurs dont le grand public. Enfin, le PNG et ses actions ont été valorisés à travers divers événements (Salon des Migrateurs, VélOcéane...). Ces opérations de communication devraient se poursuivre en 2019.

Table des matières

Résumé	1
I. Bilan de l'animation du plan en 2018	4
A. Contribution à l'émergence de projets pour la mise en œuvre des actions	4
1. Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire), Marais poitevin (Vendée) et Marais d'Olonne (Vendée) (fiches-action 3.1, 3.2, 3.3, 4 et 7)	4
2. Marais de Charente-Maritime : Marais poitevin, marais de Brouage, marais de Rochefort (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	4
3. Baie d'Audierne (Finistère) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	4
4. Petite Camargue (Gard) (fiches-action 1.3, 1.4, 1.5, 4, 9)	4
5. Marais poitevin (Vendée) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3)	5
6. Marais breton (Vendée et Loire-Atlantique) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	5
7. Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme) (fiches-actions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	5
B. Représentation et concertation auprès des partenaires	6
1. Réunions de concertation	6
2. Représentation auprès du grand public	6
C. Communication	7
3. Finalisation de l'« Essentiel » du PNG Barge à queue noire.....	7
D. Bilan budget-temps 2017 et prévisionnel pour 2018	8
II. Bilan des actions 2018	10
A. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2018	10
B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)	12
a. Suivi des populations nicheuses en Marais breton et études associées.	12
b. Suivi de la population nicheuse en Marais poitevin.	12
c. Échanges avec le PNR de Brière.	12
d. Autres échanges nationaux/internationaux.	13
e. Maintenance du site internet bargeaqueuenoire.org et de la base de données « baguage ». 13	
f. Etudes foncières.....	13
g. Valorisation du programme	14
C. Poursuite de l'étude de la répartition des Barges à queue noire pré-nuptiales en Basses Vallées Angevines	15
D. Amélioration des conditions d'accueil pour les Barges à queue noire nicheuses ou pré-nuptiales en Marais poitevin.....	17
F. Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton.	18
G. Restauration de prairies en faveur des limicoles nicheurs en Baie d'Audierne	19
H. Bilan des financements engagés en 2018	21

III. Prévisionnel des actions 2019.....	22
A. Actions prévues en Pays de la Loire en 2019.....	22
1. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne 2019 (fiches-action 1.2, 1.3, 1.5, 5.2, 5.3, 5.4, 9).....	22
2. Travaux de génie écologique en faveur de la Barge à queue noire, des autres limicoles nicheurs et des prairies hygrophiles atlantiques en Marais breton (fiche-action 1.4, 1.5)	22
3. Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4, 9).....	22
4. Reconversion d'une peupleraie en faveur de la Barge à queue noire (et du Rôle des genêts) (fiche-action 3.1)	23
B. Actions à venir hors des Pays de la Loire (2019-2020).....	23
1. Amélioration de la gestion des sites de haltes pré-nuptiales en Camargue gardoise (fiches-actions 1.2, 1.4, 1.5, 4)	23
2. Charente-Maritime : Marais poitevin, Marais de Rochefort, Marais de Brouage (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)	23
3. Baie d'Audierne (Finistère) : un retour de la Barge à queue noire nicheuse (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5) ?	24
4. Aménagement et gestion de sites en faveur de la Barge à queue noire en Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme).....	24

I. Bilan de l'animation du plan en 2018

A. Contribution à l'émergence de projets pour la mise en œuvre des actions

1. Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire), Marais poitevin (Vendée) et Marais d'Olonne (Vendée) (fiches-action 3.1, 3.2, 3.3, 4 et 7)

Les suivis des individus pré-nuptiaux engagés depuis plus de dix ans (RNN Baie de l'Aiguillon – cogestion ONCFS-LPO France-, LPO France, Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, FDC85 depuis 2015) se sont poursuivis de la fin janvier et à la mi-avril. Pour la seconde année consécutive, des comptages ont été réalisés simultanément en Marais Poitevin et dans les Basses Vallées Angevines les lundis et les jeudis (LPO Anjou, FDC49).

L'année 2017 avait permis d'étudier plus finement la stratégie migratoire des Barges à queue noire pré-nuptiales à travers les travaux de stage de Master II de Mathieu Jean. En 2018, un important travail cartographique a cette fois été conduit en Basses Vallées Angevines par la LPO Anjou sur la répartition des Barges à queue noire. Celle-ci était mesurée en fonction de différents facteurs, comme la présence de prairies et la proximité de peupleraies. Des zones prioritaires à la reconversion ont ainsi pu être proposées (voir action II.C).

Enfin, la station ONCFS de Chanteloup (Olonne-sur-Mer, Vendée) a proposé de fournir ses dénombrements de 2018 concernant la Barge à queue noire. Ces derniers permettent de mieux préciser le nombre « instantané » de barges en stationnement.

2. Marais de Charente-Maritime : Marais poitevin, marais de Brouage, marais de Rochefort (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Les marais de Charente-Maritime, et plus particulièrement les marais de Brouage, sont une zone où subsiste encore des couples de barges (4 à 5, Robin *et al.*, 2016) et où des haltes importantes, parfois de l'ordre de milliers d'individus, sont observées. Les barges se concentrent sur des complexes prairiaux de zones humides et sur des mares utilisées pour la chasse de nuit. Un enjeu a été identifié autour de la gestion de ces sites, dont certains sont gérés par des acteurs cynégétiques (privés, ACCA ou FDC17).

La FDC17 a poursuivi son travail pour mettre en œuvre certaines actions du plan. Deux nouvelles rencontres ont eu lieu avec l'animateur avec pour objectif de finaliser et d'améliorer une proposition de rattachement au CTMA Nord-Autise. Des ralentissements administratifs ont conduit à l'abandon du projet à court-terme. D'autres possibilités de mener un projet favorable à la Barge à queue noire seront explorées en 2019, notamment sur les marais de Brouage (voir III.B.2).

3. Baie d'Audierne (Finistère) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

La Baie d'Audierne est un site historique où des Barges à queue noire étaient nicheuses dans les années 1980 et 1990 (de l'ordre de 7-9 couples en 1984 et 4-5 couples en 1996 (Guyot, 2015)). Deux principaux sites accueillent ainsi régulièrement des nicheurs : Kermabec et Loc'h ar stang (commune de Tréguennec). Ces deux sites font partie d'une continuité de 640 ha propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et sont gérés en partie par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS).

La CCPBS a mené une expérimentation en 2018, consistant en du broyage de ronciers et de choins afin de favoriser la réouverture de prairies. L'opération est détaillée dans l'action II.G.

4. Petite Camargue (Gard) (fiches-action 1.3, 1.4, 1.5, 4, 9)

Une démarche de concertation avait débuté dès 2015 auprès des acteurs de la Camargue : FDC du Gard (FDC30), Groupe cynégétique Arlésien, ONCFS Unité avifaune migratrice, PNR de Camargue, RNN de Camargue, RNN des marais du Vigueirat et Syndicat mixte de Camargue gardoise. Des effectifs pré-nuptiaux importants (jusqu'à 15 000 individus sur le même comptage) étaient dénombrés mensuellement par l'ONCFS entre la mi-février et la mi-mars. D'un point de vue administratif, ces sites étaient situés sur deux départements (Bouches-du-Rhône et Gard) et deux régions différentes

(Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie). La phase de concertation n'a pas permis de faire émerger un porteur de projets du côté de la Grande Camargue.

En revanche, deux structures étaient potentiellement intéressées pour piloter un projet en vue d'améliorer la gestion des sites pré-nuptiaux potentiels ou existants de la Barge à queue noire : la FDC30 et le Syndicat mixte de Camargue Gardoise. Après plusieurs échanges, seule la FDC30 a souhaité s'engager à court-terme dans l'élaboration d'un projet. La validation de principe avait été actée en novembre 2017 par la Commission migrants de la FDC30.

Un projet a été finalisé au cours de l'année 2018. Une première étape aurait consisté à cartographier l'ensemble des sites de la Camargue gardoise historiquement favorables au stationnement des Barges à queue noire tandis qu'une seconde aurait eu pour but de réaliser des diagnostics hydrauliques et agricoles en vue d'une gestion appropriée lors des haltes pré-nuptiales. Ce projet a été présenté auprès de la Région Occitanie mais n'a pas été retenu en raison d'une orientation trop « espèce » et pas suffisamment « habitat ». Une nouvelle approche est donc envisagée pour 2019.

5. Marais poitevin (Vendée) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3)

Au-delà des espaces naturels protégés et des communaux, les espaces prairiaux appartenant à des privés nécessitent aussi une attention particulière en termes de gestion patrimoniale. Nombre de ces propriétaires sont des exploitant.es agricoles et/ou des chasseurs/chasseresses. Ainsi, la FDC85 a considéré qu'il était important de tenir compte ces espaces pour en améliorer la gestion en faveur de la Barge à queue noire. Si le dispositif des MAEC contribue à conserver ou inciter à des pratiques plus favorables à la Barge à queue noire, les complexes de prairies et de mares appartenant aux chasseur.es peuvent, dans certain cas, être très accueillants pour l'espèce.

La FDC85 (structure animatrice du PNG) a donc entrepris en 2017 et poursuivi en 2018 une démarche collective auprès de plusieurs propriétaires. Cette dernière a permis d'inciter à la mise en place (ou à l'ajustement) de modes de gestion, en premier lieu sur la pression de pâturage et la gestion hydraulique des sites (voir II.D).

6. Marais breton (Vendée et Loire-Atlantique) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Plusieurs actions sont menées dans le cadre du PNG Barge à queue noire par la LPO Vendée et la Communauté de Communes Océan Marais de monts en Marais breton. A ces actions, s'ajoute la conservation de pratiques agricoles favorables sur certains espaces prairiaux. Nombre de ces pratiques sont historiques, et la plupart d'entre elles ont pu être conservées voire améliorées notamment à l'aide des mesures agro environnementales (MAEC). Les connaissances sur les conditions d'accueil de la Barge à queue noire nicheuse en Marais breton ont été confortées ces dernières années (Phelippon et Dulac, 2016). Désormais, les modes de gestion favorables à la barge étant connus au sein de l'entité du Marais breton, des opérations consistant en une meilleure gestion pastorale et hydraulique doivent être privilégiées, parfois via des travaux.

Un Contrat Nature, porté par la FRC Pays de la Loire et financé par la Région Pays de la Loire, a été élaboré et associe plusieurs maîtres d'ouvrages (FDC44, FDC85 et LPO85). Plusieurs des actions réalisées auront pour but d'améliorer les conditions d'accueil pour les barges nicheuses et pré-nuptiales (voir II.F).

7. Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme) (fiches-actions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).

Des démarches ont été initiées depuis 2015 afin d'élaborer un projet en faveur de la Barge à queue noire. En effet, si la majeure partie des populations nicheuses ne se situe pas en Hauts-de-France (4-6 couples dans les Flandres et 1-2 couples en Basse Vallée de la Somme), la proximité avec le noyau batave confère une potentialité importante à la région. Plusieurs sites ont été ciblés et la FRC Hauts-de-France a finalement accepté d'initier un projet en 2017. La construction de celui-ci s'est terminée en 2018, suite à deux rencontres assorties de visite de terrains, et plusieurs sites ont été prioritaires. Des suivis et des opérations de gestion (travaux hydrauliques, rotation de pâturage...) sont ainsi programmés à partir de 2019 (voir III.4).

B. Représentation et concertation auprès des partenaires

1. Réunions de concertation

La participation à des réunions impliquant des enjeux pour la Barge à queue noire et/ou la mise en œuvre du PNG est une des missions liées à l'animation du plan et peut favoriser l'émergence d'actions. A ce titre, la présence à plusieurs moments de concertation était nécessaire en 2018. A titre d'exemples, on notera notamment (non exhaustif) :

- Le comité de pilotage du PNA Rôle des genêts du 9 janvier 2018, pour poursuivre la synergie des actions initiées en Basses Vallées Angevines et favorables aux deux espèces.
- L'assemblée générale de la Sauvagine vendéenne (26 mai 2018) : plusieurs adhérents sont propriétaires de territoires accueillant des barges nicheuses ou en halte pré-nuptiale, et certains d'entre eux sont impliqués dans les démarches en Marais breton (Contrat Nature) ou en Marais poitevin (fiche-projet DREAL/AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Une restitution de l'étude leur a été présentée pour l'année 2017 (2018 en cours).
- Le comité de pilotage du PNG du Courlis cendré du 1^{er} juin 2018 ; la mutualisation d'actions à travers les deux plans est constamment discutée entre les deux animateurs.

2. Représentation auprès du grand public

Des outils de communication étant désormais à disposition (voir C), des opérations de communication peuvent être menées auprès du grand public avec ces supports. En 2018, un week-end et une journée ont pu être animés pour discuter du PNG :

- Le Salon des Migrateurs les 8 et 9 juillet. Environ 15 000 visiteurs (une majorité étant issue de la communauté cynégétique) se sont rendus à Cayeux-sur-Mer (Somme). L'intérêt du plan et les mesures de gestion en faveur de l'espèce ont été engagés par l'animateur. Des « essentiels » ont également été distribués aux visiteurs.
- La VélOcéane le 23 septembre. Il s'agit d'une balade à vélo se déroulant au sein du Marais breton avec plusieurs étapes et thématiques. Un stand « biodiversité » et « gestion de l'eau » était tenu par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf (ADBVB), structure animatrice du site Natura 2000 du Marais Breton, avec la CDC Océan Marais de Monts, le Syndicat des marais de Bois-de-Céné et la FDC 85. Un kakémono du PNG a pu être commenté auprès des participants.

Les deux événements touchent plutôt du grand public et il reste difficile d'évaluer le réel impact de ces opérations. Dans les deux cas, la présence de l'animateur permet de conforter les partenariats voire d'en nouer de nouveaux.

C. Communication

3. Finalisation de l'« Essentiel » du PNG Barge à queue noire

Si la communication en elle-même n'améliore pas l'état de conservation d'une espèce, elle permet en revanche de gagner en visibilité auprès de différents partenaires (élus, financeurs, propriétaires...) et de mieux diffuser les pratiques favorables à la Barge à queue noire. Ainsi, un « essentiel » du PNG Barge à queue noire (figure 1), synthèse d'informations sur l'espèce, ses habitats et la mise en œuvre du plan, a été progressivement rédigé depuis 2016.

Plusieurs relectures ont eu lieu début 2018 avant une impression début avril. Suite à sa diffusion importante dans les premiers mois, une réimpression a été faite à la fin de l'année. Une version numérique reste également disponible sur le site du PNG et diffusable au plus grand nombre.

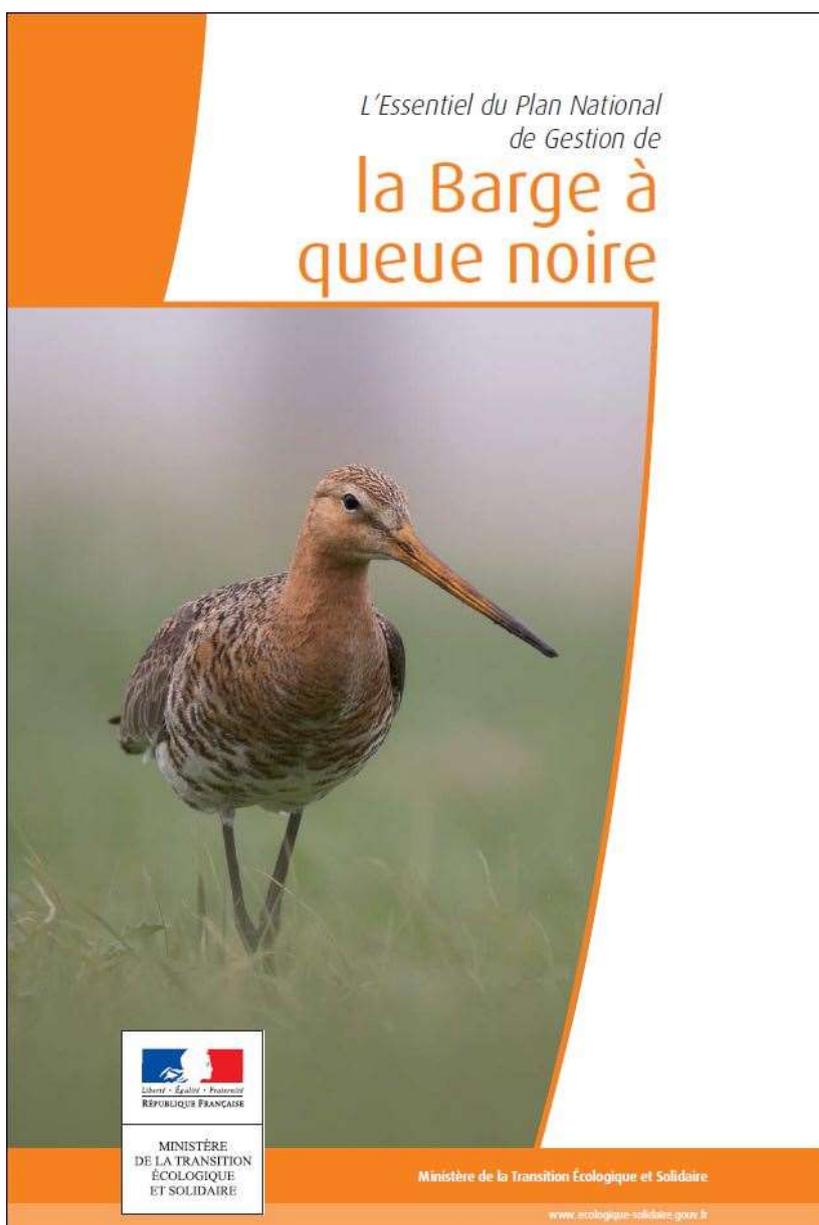


Figure 1 : Premier de couverture de l'Essentiel.

D. Bilan budget-temps 2017 et prévisionnel pour 2018

Le temps mobilisé dans le cadre de l'animation du PNG Barge à queue noire a été extrait d'une base de saisie de la FDC et classé en plusieurs catégories. Le coût total a été calculé en suivant la base légale de la convention collective des personnels des structures cynégétiques (1575 heures annuelles sur une base de 210 ETP-jours). Le bilan est disponible dans le tableau 1.

Tableau 1 : Bilan du budget-temps consacré à l'animation et aux frais annexes.

Objet	Temps animateur (heures)	Coût
Animation générale (émergence de projets, concertation, site/essentiel, RA...)	542	27 479,40 €
Représentation (assemblée générale, présentation PNG, organisation + participation COPIL...)	110	5 577,00 €
Affaires courantes (mails, courriers, financements...)	172	8 720,40 €
Réimpression Essentiel du PNG	/	1 770,00 €
Roll-up PNG	/	195,60 €
Déplacements et hébergements (hors Pays de la Loire) + frais de COPIL	/	1 887,75 €
Total	824	45 630,15 €

Comme chaque année, la majeure partie du temps a été consacrée à l'émergence de projets et d'actions, et aux rencontres avec les acteurs dans ce but. Un temps un peu plus important a été consacré aux opérations de communication (voir B. 2) et à la finalisation de l'essentiel.

La DREAL Pays de la Loire a maintenu l'aide forfaitaire pour une animation nationale de plan et l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtiers (UNFDCC) a reconduit une subvention à hauteur de 2 500 €. La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a également maintenu sa subvention d'animation à hauteur de 30 000 €. L'ensemble de l'enveloppe n'a cependant pas été consommée, en raison du report de certains projets ou au contraire de l'aboutissement plus rapide que prévu de certains. Le budget réel de l'animation 2018 est donc en deçà du prévisionnel et la différence a été proratisée par financeur (tableau 2).

Tableau 2 : Prévisionnel 2018 et bilan des coûts engagés.

Financeurs	Recettes	
	Prévisionnel 2018	Réel 2018
DREAL Pays de la Loire	20 000,00 €	17 382,91 €
Fédération Nationale des Chasseurs	30 000,00 €	26 074,37 €
Union Nationale des Fédérations Côtiers	2 500,00 €	2 172,86 €
Total	52 500,00 €	45 630,15 €

Les financeurs ont renouvelé leur engagement sur les aides à affecter. Une demande spéciale a émané de l'Association de Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) pour l'organisation d'une soirée spéciale dédiée à la Barge à queue noire dans le cadre de la journée mondiale des zones humides (en lien avec le label Ramsar). Une aide de 1 000 € a été allouée par la DREAL et sera

reversée par la FDC85 à l'ADBVB pour un soutien à cette journée. Exceptionnellement, le montant alloué par la DREAL est donc de 21 000 €. Le tableau 3 montre le prévisionnel des aides validées pour l'animation 2019.

Tableau 3 : Prévisionnel des financements pour l'année d'animation 2019.

Financeurs	Prévisionnel 2019
DREAL Pays de la Loire	21 000,00 €
Fédération Nationale des Chasseurs	30 000,00 €
UNFDCC	2 500,00 €
Total	53 500,00 €

II. Bilan des actions 2018

Cette partie décrit les actions directement financées dans le cadre du Plan National de Gestion. Elle ne doit pas faire oublier les efforts d'ores et déjà engagés par les différents gestionnaires d'espaces où nichent ou stationnent des Barges à queue noire. A ce titre, certaines actions déjà engagées avant 2018 pourront avoir des effets dans les années à venir ou fourniront des résultats contributeurs de nouvelles études.

A. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2018

La Vendée abrite les principales populations nicheuses de la Barge à queue noire *L. l. limosa* en France. En 2018, le Marais breton et le Marais poitevin accueillent ainsi près de 80 % des effectifs nicheurs, avec respectivement 95 à 110 et 24 à 26 couples. Le programme personnel d'étude et de recherche P600 faisant appel au baguage porté Frédéric Robin (LPO France) : « *Suivi démographique de la population de la Barge à queue noire Limosa limosa limosa en reproduction dans les marais côtiers du centre ouest de la France* » s'est poursuivi. Pour rappel, il consiste à apposer de façon conventionnelle des bagues métalliques, mais aussi à individualiser des barges via un marquage coloré. La combinaison de différentes couleurs, l'usage de drapeau (« flag » en anglais) ou de marques spécifiques (des barres, des chiffres, des lettres, et plus récemment des pois (photo 1)) permettent de différencier les barges en associant ces codes.



Photo 1 : Barge à queue noire marquée d'une bague à pois (crédits photo : Sigurdur AEGisson).

Débutés en 2012 en partenariat avec la LPO Vendée et la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, ces travaux consistent à la fois à baguer des poussins et des adultes. Les premiers sont capturés de façon opportuniste, en observant le comportement des adultes qui alarment. Le bagueur ou la bagueuse avance dans la direction supposée des poussins et tente de les repérer à travers les multiples caches qu'ils peuvent utiliser (herbes, bordure de fossés, pas de vaches...). Seuls les poussins les plus âgés seront ensuite bagués. Les adultes sont eux capturés à l'aide d'une cage posée sur le nid. Lorsque la cage est posée, l'oiseau s'envole, puis il revient et pénètre dans la cage par un entonnoir pour retourner sur ses œufs. La cage est posée 1 ou 2 jours avant la date prévue pour l'éclosion des œufs, afin d'éviter des abandons. Ces opérations ont permis de baguer 12 poussins en 2018. Au total, depuis 2012, 37 adultes et 152 poussins ont été bagués. Pour rappel, un adulte portant déjà des bagues avait été capturé au nid en 2017 : il s'agissait d'un oiseau qui avait été bagué poussin en 2015.

L'augmentation de la taille de l'échantillon d'individus marqués nicheurs ou nés en Marais breton

permet d'augmenter le nombre de contrôles visuels des individus (plus de 200 chaque année depuis 2015), notamment grâce à l'augmentation du nombre d'individus marqués, à l'augmentation du nombre de poussins devenus adultes et à la mise en ligne de la base de données participatives. Ils permettent de disposer d'informations importantes pour la compréhension des déplacements et de la survie de cette métapopulation en particulier.

Plus de 900 lectures ont été réalisées au total depuis 2012 sur les oiseaux du programme de marquage PP600. Depuis le début de la campagne de baguage, au moins 42 oiseaux ont été observés à l'étranger (Espagne, Portugal, Mauritanie, Sénégal, Pays-Bas) pour un total de 83 observations (11 réalisées en 2018). Des observations sont réalisées en dehors de France tout au long de l'année mais la majorité d'entre elles provient de la péninsule Ibérique aux mois de janvier – février (nouvelle preuve de l'hivernage européen de certains oiseaux de la sous-espèce *limosa*).

Les données montrent aussi que les oiseaux bagués « poussin » choisissent soit de revenir dès la première année, soit de rester sur leurs sites d'hivernage (proportion non encore calculée), et que certains adultes sont de retour sur les sites d'hivernage (péninsule Ibérique ou Afrique de l'Ouest) dès le mois de juin. Les premiers oiseaux du programme de baguage des oiseaux nicheurs français ont été observés au retour de migration le 26 février, en Marais poitevin. Les derniers oiseaux du programme ont été observés le 31 juillet, en Marais breton. Toutes années comprises, les observations d'oiseaux du programme réalisées en France s'étendent du 26 février au 17 septembre.

L'accumulation de ces données permet d'améliorer les connaissances sur les dates de pontes des oiseaux (toutes années confondues, du 25 mars au 12 avril), ainsi que sur les dates d'envol des jeunes. Une majeure partie des poussins ne serait pas volante au 10 juin, date la plus contraignante des MAEC de niveau 2.

La poursuite du programme commence à porter ses fruits en termes de connaissances, prépondérantes pour disposer d'arguments quant à la conservation de la Barge à queue noire en France. Il est à la fois important de le poursuivre pour augmenter la robustesse de l'échantillon, mais également d'augmenter l'effort de prospection sur les individus marqués par des bagues couleur. Ainsi, les analyses de CMR (Capture-Marquage-Recapture) menées en 2018 tendraient à montrer que la survie des barges nées en Marais breton est supérieure à celles connues dans la littérature.

La base de données interactive est toujours à disposition sur le site <http://www.bargeaqueuenoire.org>, développé par la LPO Vendée en 2016 et 2017. Les données des trois programmes de baguages français de la Barge à queue noire ont été intégrées au site, permettant d'avoir un retour rapide *a minima* pour ces oiseaux. Les autres données (programmes étrangers) peuvent également y être saisies. Les gestionnaires de la base transmettent ensuite les lots de données aux responsables des programmes de baguage.

Pour rappel, les premiers résultats ont été valorisés en 2016 dans une publication à caractère scientifique :

ROBIN, F., ROBIN J.-G., DULAC P., 2016. Démographie de la population de Barge à queue noire *Limosa limosa limosa* en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi. La Gorgebleue 2.0, 013-FV2016, 10 p., www.faune-vendee.org.

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.5, 5.2, 5.4, 9.

Financements : Agence de l'eau Loire-Bretagne (80,0 %), LPO Vendée (20,0 %). Du temps de salarié est également investi par la communauté de communes Océan Marais-de-Monts via Jean-Guy Robin, coordinateur de l'observatoire de l'ENRM (Espèces Nicheuses Rares et Menacées).

Coût total du projet : 14 669,00 €

Références bibliographiques :

GUÉRET J.-P., SUDRAUD J., 2017. Limicoles nicheurs du Marais Poitevin – Synthèse de l'enquête 2015-2016. Observatoire du Patrimoine naturel du Marais Poitevin.

PHELIPPON C., DULAC P., 2016. Caractérisation et valorisation des zones de nidification de la Barge à queue noire en Marais breton vendéen. LPO Vendée, DREAL, CC OMDM. 30 p.

QUAINTENNE G. et les coordinateurs-espèces, 2014. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2013. *Ornithos*, 24 (6).

ROBIN F., DULAC P., CROUZIER P., GELINAUD G., GUERET J.-P., MONTFORT D., MOREL F., PHELIPPON C., PIETTE J., TRIPLET P. et ROBIN J.-G., 2016. Nidification de la Barge à queue noire *Limosa limosa* en France : état des lieux. *Ornithos*, 23-1 : 2-15.

ROBIN, F., ROBIN J.-G., DULAC P., 2016. Démographie de la population de Barge à queue noire *Limosa limosa* en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi. La Gorgebleue 2.0, 013-FV2016, 10 p., www.faune-vendee.org.

Contacts :

Perrine Dulac (LPO Vendée) – marais-breton@lpo.fr – 02.51.49.76.53

Frédéric Robin (LPO France) - frederic.robin@lpo.fr – 05.46.82.12.34

Jean-Guy Robin (CDC Océan Marais de Monts) – jeanguy.robin@omdm.fr

Merci à Perrine Dulac pour la rédaction annuelle de ce bilan.

B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)

Les Pays de la Loire accueillent historiquement la majorité des couples nicheurs français (plus de 90%). En complément des actions de marquage des oiseaux nicheurs, il est important d'améliorer la gestion de leurs habitats, existants ou potentiels, de recenser annuellement leur nombre et leur répartition et de disposer de données complémentaires sur leurs déplacements.

Un appel à projets biodiversité régional, cofinancé par des fonds européens (FEDER) s'est achevé en 2018. Les actions menées étaient complémentaires de celles du programme de baguage. Plusieurs items sont à retenir et sont détaillés.

a. Suivi des populations nicheuses en Marais breton et études associées.

Une journée collective de comptage a été réalisée comme à l'habitude fin avril, en partenariat avec la CDC Océan Marais de Monts pour une estimation de la population à 95 à 110 couples (stable, voir II.A). Une étudiante de Master 2 a réalisé un stage portant comme les années précédentes sur l'évaluation de la taille de la population nicheuse, le suivi des oiseaux bagués et, en nouveauté, sur l'étude d'un des paramètres du succès de reproduction : l'éclosion des œufs. En effet, peu d'éléments était jusqu'à présents disponibles sur la réussite des couples nicheurs (production de poussins et de jeunes à l'envol). Une technique de suivi des nids par des enregistreurs de température a été développée, et les données ont été analysées au regard des paramètres environnementaux (résultats insuffisants pour l'instant pour tirer des conclusions solides). Cette étude se poursuivra en 2019.

b. Suivi de la population nicheuse en Marais poitevin.

Le suivi de la population nicheuse a été réalisée en partenariat avec l'équipe de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Vacherie (LPO France) et le PNR du Marais poitevin (Observatoire du Patrimoine Naturel). Une journée de comptage simultané, organisée fin avril, a permis d'évaluer la population à 24-26 couples. La population, après un déclin assez marqué, semble désormais se maintenir autour de 20-30 couples.

c. Échanges avec le PNR de Brière.

La LPO Vendée et la CDC Océan Marais de Monts ont poursuivi leurs échanges avec les équipes briéronnes (PNR et Groupe Guifettes Loire Atlantique). Deux personnes du PNR de Brière se sont déplacées pour le comptage collectif en Marais breton, puis une équipe de deux bénévoles, un

permanent et une stagiaire se sont déplacés en Brière début juin. Comme les années précédentes, d'autres échanges ont eu lieu au cours de l'année (rapports d'études, références bibliographiques, données de nidification, photos).

d. Autres échanges nationaux/internationaux.

Des échanges ont aussi été réalisés avec d'autres acteurs ou sites de nidification nationaux ou internationaux :

- collecte des données de nidification des sites français et préparation de la publication à venir pour l'Observatoire des Nicheurs Rares et Menacés) ;
- fourniture de données à la Fédération des Chasseurs de Vendée pour le rapportage national "Directive oiseaux" ;
- suite à la visite de David Kleijn (chercheur de l'université de Wageningen, Pays Bas) en Marais breton (2017), deux étudiants ont été accueillis en Marais breton, pour une étude portant sur les habitats de nidification de l'espèce dans toute l'Europe. L'un d'eux est resté deux mois pour effectuer ses relevés (végétation, invertébrés, conditions topographiques, hydrologie...).

e. Maintenance du site internet bargeaqueuenoire.org et de la base de données « baguage ».

Sept actualités ont été publiées en 2018, destinées à la fois à un public averti et au grand public, portant sur les suivis, les études, les actions de protection mais aussi sur les travaux des partenaires scientifiques. Les autres pages du site internet ont été mises à jour (effectifs comptés dans chacun des sites des Pays de la Loire, références bibliographiques).

Pour ce qui est de la base de données en ligne, hébergée sur bargeaqueuenoire.org et mise en ligne en 2017, l'année 2018 a vu l'intégration des données de l'autre programme de baguage de barges en France métropolitaine (RNN Moëze-Oléron).

La base est améliorée "au fil de l'eau", suite aux retours des observateurs (sur les modalités de saisie ou de consultation des CV) et aux retours des administrateurs (bagueurs et gestionnaires de la base).

Quotidiennement, la gestion consiste à vérifier puis valider (ou pas) les données saisies, contacter les observateurs pour les données erronées ou nécessitant des précisions, corriger les données si besoin (erreur de codage, erreur de date...), affecter les données aux programmes de baguage (au moins 7 autres pays concernés avec des programmes différents) et à répondre aux observateurs (interrogation sur le codage des bagues, sur la destination de lectures d'oiseaux issus de programmes étrangers, aide à la saisie...).

f. Etudes foncières

L'objectif de cette action est de favoriser la maîtrise foncière par la LPO Vendée ou ses partenaires (autres acteurs du foncier, éleveurs engagés pour la protection de l'espèce).

Les opérations suivantes ont été menées : réunions du groupe "veille foncière" de la LPO Vendée, contacts avec les propriétaires et les éleveurs, examen des notifications SAFER et informations de vente dans les périmètres actuels ou potentiels de nidification de l'espèce, recherche de financements pour concrétiser les achats, achat de 8,6 ha en Marais breton (LPO Vendée) et de 9,3 ha en Marais poitevin (LPO France), rédaction des baux à clauses environnementales, relation avec les partenaires techniques du foncier (Terre de Liens par exemple).

Un achat très conséquent a été réalisé en 2017 et 2018 en Marais breton (104 ha sur les communes de St-Urbain et La Barre-de-Monts, ferme des Cochets et alentours), soit une seule entité écologique. Du point de vue du projet *Barge à queue noire*, ce site se trouve dans une zone extrêmement intéressante pour les oiseaux, en limite de l'aire actuelle de répartition des barges à queue noire nicheuses mais au carrefour de plusieurs noyaux de population. Le site, auparavant drainé pour l'élevage conventionnel de bovins lait, présente un fort potentiel de restauration de la zone humide et un fort intérêt pour l'expansion de la population de barges.

Le travail de veille foncière financé par le projet Barge à queue noire est donc efficace en termes d'achat de terrain à vocation écologique (presque 125 ha achetés entre 2016 et 2018 en zone de nidification ou en zone très favorable pour l'expansion de la population, et plus de 15 ha en prévision). Ces terrains sont loués au moyen de baux à clauses environnementales à des éleveurs qui sont accompagnés dans leur gestion par la LPO Vendée.

g. Valorisation du programme

En dehors des communications et des échanges réalisés dans le cadre du comité de pilotage ou du rapport d'activités du Plan National de Gestion, les programmes de suivi et de baguage ont été valorisés à plusieurs niveaux et pour différents types de publics (scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, naturalistes, population agricole, grand public) :

- 13 publications sur les pages Facebook de la LPO Vendée (LPO Vendée et paysans de nature) ;
- présentation sur les principaux résultats des programmes Barge à queue noire (dont FEDER/Région) lors des rencontres du IWSG en septembre 2018 aux Pays-Bas et lors des Rencontres Naturalistes Régionales en novembre 2018 ;
- parution d'un article sur l'achat et la mise en gestion des 81 hectares de la ferme des Cochets (zone d'expansion potentielle de la population nicheuse), sur le site *Trame verte et bleue, centre de ressources*¹ ;
- des articles scientifiques sur le bilan de 20 ans de suivi de la population du Marais breton et sur les méthodes d'évaluation de la taille de cette population sont en cours de préparation ;
- quatre sorties grand public ont été réalisées ;
- via un rapport d'activité et des supports d'information interne de la LPO Vendée.

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 4, 5.1, 5.2, 9.

Financements : Région Pays de la Loire (40 %), FEDER (40 %), LPO Vendée (20 %).

La LPO France ainsi que la CDC Océan Marais de Monts étaient partenaires techniques du projet.

Coût total du projet : 27 253,00 € pour 2017 ; 96 795,00 € au total.

Merci à Perrine Dulac (LPO85) pour la rédaction de ce bilan annuel.

1 <http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/lettre-information/38>

C. Poursuite de l'étude de la répartition des Barges à queue noire pré-nuptiales en Basses Vallées Angevines

Les Basses Vallées Angevines (BVA) sont identifiées comme étant un site historique de haltes pour les Barges à queue noire pré-nuptiales. Elles concernent majoritairement *Limosa l. limosa* même si des individus islandais ont été observés via des marquages colorés au cours des dix dernières années. A la fin des années 1980, près de 30 000 barges pouvaient ainsi être observées lors des pics de migration sur une même journée (Fossé, 1999). Mais, depuis, cette tendance est à la baisse, et fortement marquée depuis dix ans. Si ce phénomène peut s'expliquer en partie par la baisse des effectifs globaux de *Limosa l. limosa*, la qualité du milieu est aussi à prendre en compte. La surface de prairies inondées a diminué en BVA, souvent remplacées par des cultures populicoles inadaptées à l'accueil des Barges à queue noire.

En conséquence, le Plan National de Gestion identifie des actions importantes en BVA, notamment l'aide à la reconversion de peupleraies en prairies (fiche-action 3.1), mais aussi un travail de fond sur la surface aménageable en peupleraies (fiche-action 3.2). Dans le même temps, il recommande d'accroître l'effort de suivis des individus pré-nuptiaux, en les corrélant avec ceux réalisés en Marais poitevin à la même période (fiche-action 7).

Les travaux menés en 2017 se sont poursuivis en 2018, toujours dans l'objectif de définir des zones à prioriser en termes de reconversion (de la peupleraie vers la prairie), notamment pour la Barge à queue noire mais aussi pour le Râle des genêts. La répartition des barges en fonction des zones de peupleraies a donc été analysée, tout en tenant compte des niveaux d'eau parfois importants au printemps. Pour cela, des suivis ont été organisés les lundis et les jeudis, du 29 janvier au 16 avril. Le travail de dénombrement a été réparti entre la LPO Anjou (suivis du lundi) et les FRC Pays de Loire et FDC49 (suivis du jeudi), et les bénévoles de la LPO Anjou ont pu compléter ces derniers pour accroître le jeu de données. Deux équipes et/ou plusieurs individus étaient mobilisés pour couvrir toute la zone, si possible dans la matinée, et dans un pas de temps le plus court possible afin d'éviter les biais liés aux possibles déplacements des individus entre deux sites. A l'issue de ces dénombrements, la LPO Anjou était en charge de réaliser l'étude sur la répartition des barges.

L'année 2018 a été de meilleure facture que la précédente, avec plus d'oiseaux présents sur la zone. Néanmoins, la tendance des effectifs de barges en stationnement demeure en baisse. Les effectifs pré-nuptiaux de Barges à queue noire ainsi que la localisation des couples nicheurs de Râle des genêts ont néanmoins permis d'attribuer des notes selon certains critères (tableau 4).

Tableau 4 : Critères et classes des parcelles retenus pour l'attribution des priorités de reconversion de parcelles.

Critères	Classes	Notation
Taille de la parcelle	<10,9 ha	1 - Faible
	11,4 – 33,7 ha	2 - Moyen
	>36,3 ha	3 - Fort
Distance de la parcelle par rapport à une zone prioritaire	+ de 200 m	1 - Faible
	100 – 200 m	2 - Moyen
	- de 100 m	3 - Fort
Distance de la parcelle par rapport à 2 zones prioritaires	+ de 200 m	1 - Faible
	100 – 200 m	2 - Moyen
	- de 100 m ; Parcelle intersecte une zone prioritaire	3 - Fort

La notation en fonction des différents critères a permis de définir des priorités de reconversion (Faible : 1-3 ; Moyenne : 4-6 ; Forte : 7-9) et de cartographier les zones correspondantes (figure 4). Cette nouvelle cartographie est complémentaire à 2017 et fait apparaître que 25 à 36 % de la ZPS (soit 2 692 ha de

l'ensemble des zones sur les 7511 ha de la ZPS) englobe plus de 80 % des effectifs en stationnement ou nicheurs. Cette dernière pourra donc servir d'aide à la décision quant aux discussions pour la rédaction des futurs documents d'objectifs Natura 2000 et sur les compromis à trouver pour la reconversion des peupleraies en prairies.

Actions mises en œuvre : 3.1, 3.2 et 7.

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80,0 %), LPO 49 (20,0 %) / Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80,0 %), FDC 49 (20,0 %).

Coût total du projet : 10 000,00 € (LPO Anjou) ; 4 800,00 € (FDC 49).

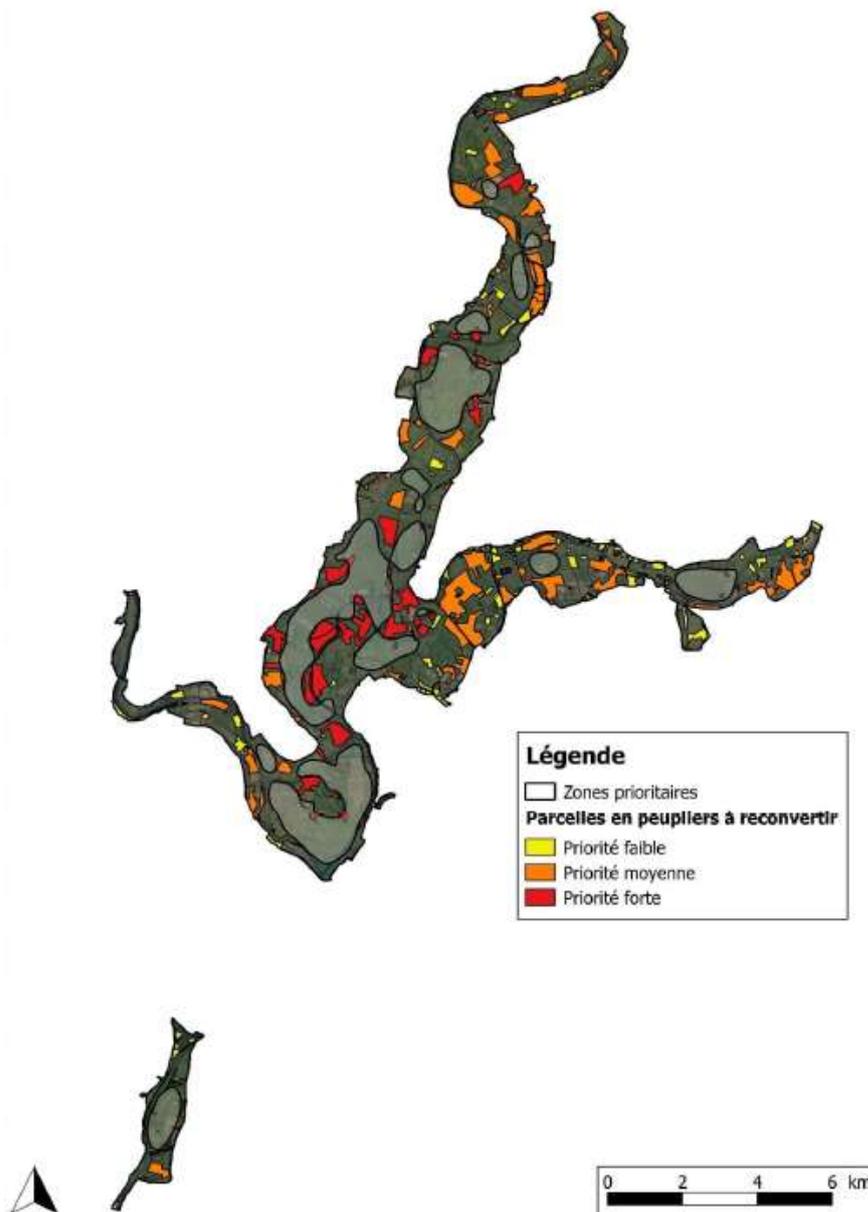


Figure 2 : Zones prioritaires (les 4 plus fortes classes retenues) et localisation des boisements avec classes de priorité de reconversion pour les parcelles en peupliers (nature du boisement à vérifier).

D. Amélioration des conditions d'accueil pour les Barges à queue noire nicheuses ou prénuptiales en Marais poitevin

L'étude et l'animation sur l'amélioration de la gestion du foncier possédé par des chasseurs et parfois gérés par des exploitants agricoles s'est poursuivi en 2018 en Marais poitevin. Un suivi de la reproduction et de la migration prénuptiale de la Barge à queue noire a été effectué sur des sites appartenant à ces propriétaires privés. L'effort s'est concentré sur ou à proximité des sites accueillant des nicheurs, ou potentiellement accueillants pour la Barge à queue noire. Des préconisations sur les modes de gestion ont été donnés aux propriétaires et/ou aux éleveurs.

Vingt sites avaient été suivis en 2017 et quinze l'ont été en 2018. Un diagnostic agricole et hydraulique (caractérisation physique, pratiques agricoles, présence de MAEC...) a été réalisé pour chacun des sites, de surfaces allant de 3 à 80 ha. Le suivi de la migration prénuptiale a montré que 30 à 50 % des sites sont fréquentés par l'espèce de façon régulière pour un total cumulé allant jusqu'à 1600 individus maximum (figure 5). Un groupe de 4-5 sites se distingue, et les effectifs moyens observés sont de l'ordre de 50 individus.

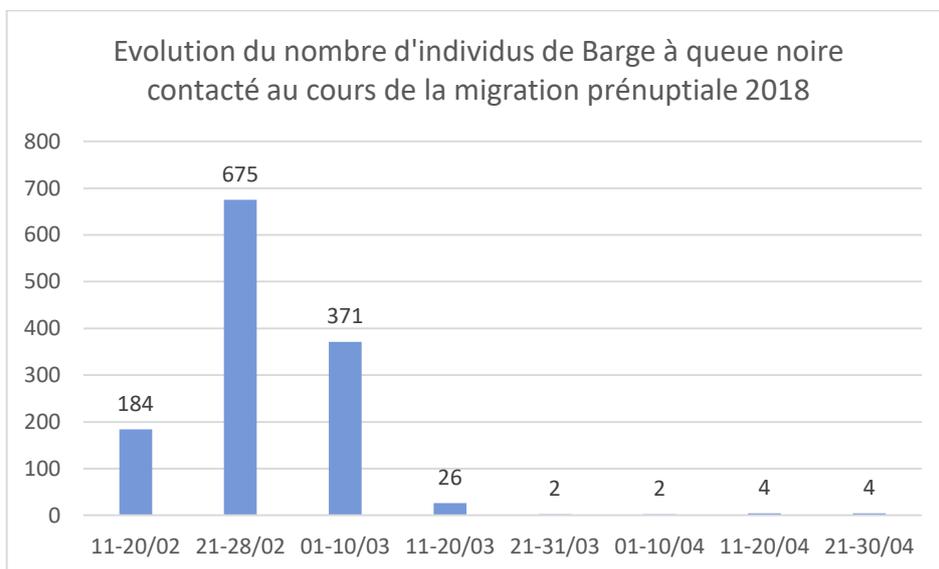


Figure 3 : Evolution du nombre d'individus de Barges à queue noire en stationnement prénuptiale en 2018 sur les quinze sites suivis.

Pour la reproduction, cinq couples ont été détectés sur quatre sites en 2017 et quatre couples sur deux sites en 2018. Si ces effectifs sont faibles, ils représentent 15 à 20 % de la population nicheuse du Marais poitevin, estimée à 24-26 couples (figure 6). La partie ouest de celui-ci reste néanmoins peu utilisé en termes de nidification.

Parmi les constats effectués lors de l'étude, plusieurs propriétaires craignent de confier leur site à des exploitants agricoles et de perdre la mainmise sur la gestion, en particulier hydraulique. Il a donc été parfois plus aisé de travailler directement avec des éleveurs, de surcroît quand ces derniers étaient chasseurs. Un autre constat est que les MAEC de niveau fort qui existent sur les secteurs du Marais poitevin ont un effet significatif sur la plupart des limicoles nicheurs sur la zone (constat similaire à l'enquête « Limicoles nicheurs » de l'Observatoire du Patrimoine Naturel coordonnée par la LPO).

Le travail se poursuivra en 2019, a minima par l'accompagnement des propriétaires sur les sites où la Barge à queue noire a été identifiée comme nicheuse.

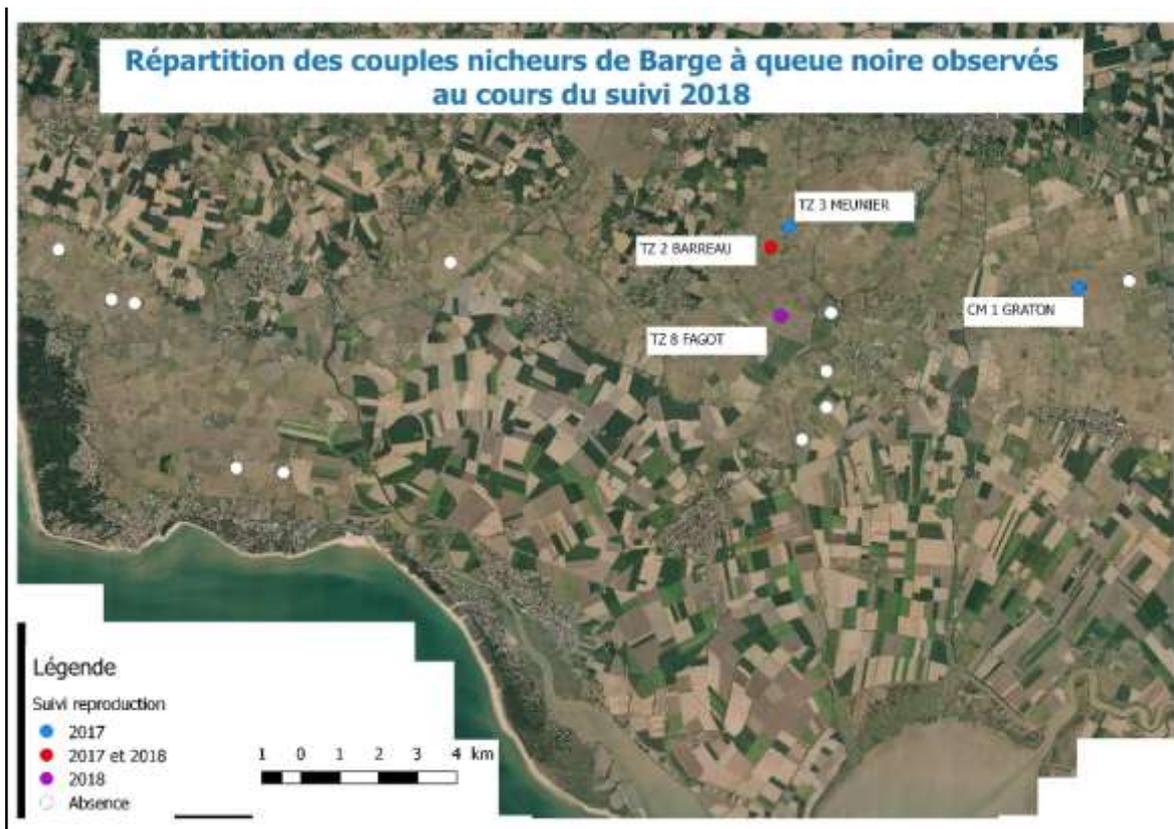


Figure 4 : Répartition des couples nicheurs de Barges à queue noire sur les sites suivis en 2018.

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3, 4.

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80,0 %), Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée (20,0 %).

Coût total du projet : 8 550,00 €.

F. Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton.

Un Contrat Nature, animé par la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et financé par la Région Pays de la Loire, a été élaboré pendant l'année 2017 pour une mise en œuvre de 2018 à 2020. Quatre structures portent des actions (FDC44, FDC85, FRC PdL, LPO85), dont certaines en faveur de la Barge à queue noire.

Ainsi, les FDC de Loire-Atlantique et de Vendée ont sélectionné respectivement 6 et 18 sites appartenant à des chasseurs et d'une surface d'environ 4 ha. Certaines de ces entités sont favorables ou potentiellement favorables à l'installation de la Barge à queue noire en tant que nicheuse ou pour des concentrations importantes lors de stationnements pré-nuptiaux. Les coûts engagés dans le cadre du Contrat Nature ont donc été proratisés en fonction des sites potentiels, soit 4 et 11 pour chaque département.

Les opérations menées par les deux fédérations sont décomposables en trois étapes, consistant en des suivis, un accompagnement pour la gestion (hydraulique et/ou agricole) et le cas échéant l'accompagnement et le financement de travaux ciblés (mise en défens, gestion des espèces envahissantes, création d'îlots...).

Les suivis sont conduits tous les quinze jours de début mars à fin juillet. A chaque passage, les oiseaux d'eau, dont les Barges à queue noire, sont dénombrés. Lorsque ces derniers présentent des comportements nicheurs, ils sont répertoriés comme tels avec l'association de codes (parade, incubation, présence de poussins...). Une caractérisation des hauteurs de végétation et des niveaux

d'eau permet également de mieux comprendre les conditions d'accueil les plus optimales pour les oiseaux d'eau.

Ces recensements ont permis d'identifier cinq sites potentiels de reproduction pour la Barge à queue noire, en raison de la proximité directe de couples nicheurs (trois cas) ou de potentialités d'accueil importantes en raison des caractéristiques du milieu (deux cas). Treize sites sont, actuellement ou potentiellement, très accueillants pour des stationnements de barges avec des concentrations allant jusqu'à 650 individus.

Suite à ces constats, un effort particulier est consacré à l'accompagnement des propriétaires et/ou des exploitants agricoles présents sur le site. Les principaux objectifs visés sont la conservation de l'eau et le pâturage extensif. Dans les deux cas, la périodicité et les niveaux/le chargement sont à ajuster pour répondre aux besoins d'installation des nicheurs. Une végétation hétérogène sur des prairies à caractère hygrophile est *in fine* recherchée. Ces aspects sont à la fois le fruit des suivis menés en périphérie des sites du Contrat Nature et aussi concomitant aux résultats des études menées par la LPO85 en Marais breton (Phelippon et Dulac, 2016) et le PNR de Brière (Petit et Marquet, 2018).

En 2018, seules des opérations concernant des modifications liées à la gestion ont été opérées. Si le nombre de barges fréquentant les sites a été conséquent, notamment lorsque l'eau était conservée sur des mares à pente douce ou sur des prairies hygrophiles et méso-hygrophiles, aucun couple nicheur n'a été observé. Des travaux plus importants sont envisagés en 2019, notamment pour permettre le pâturage de zones jusque-là fauchées tardivement, et à intérêt faible pour l'avifaune.

Actions mises en œuvre : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4.

Financements : Région Pays de la Loire (60 %), FDC85/FDC44 (40%)

Coût total du projet : 16 850,00 €.

G. Restauration de prairies en faveur des limicoles nicheurs en Baie d'Audierne

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a mené une expérimentation consistant à broyer des choins (figure 7) en phase de colonisation par des ronciers, au sein de prairies auparavant ($n > 10$ années) favorables au Vanneau huppé et à la Barge à queue noire. La zone, désormais dégagée (figure 8) puis pâturée par des buffles, a vu l'installation d'un couple nicheur de vanneaux. Cette expérimentation concluante sera renouvelée en 2019.

Actions mises en œuvre : 3.1, 3.2 et 7.

Financements : Régie.

Coût total du projet : 580,00 €.



Figure 5 : Choins en phase de colonisation par des ronciers.



Figure 6 : Résultats après broyage.

H. Bilan des financements engagés en 2018

Les actions financées en 2018 sont synthétisées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Synthèse des financements engagés en 2017 dans le cadre du PNG Barge à queue noire.

Missions	Bilan des montants engagés pour 2018	Financeurs
I. Animation du PNG	45 630,15 €	DREAL Pays de la Loire (38,1 %), Fédération Nationale des Chasseurs (57,1 %), UNFDCC (4,8 %)
A. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne 2018	14 674,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), LPO Vendée (20 %)
B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)	27 348,00 €	Région Pays de la Loire (40 %), FEDER (40 %), LPO Vendée (20 %)
C. Poursuite de l'étude de la répartition des Barges à queue noire prénuptiales en Basses Vallées Angevines	10 000,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), LPO Anjou (20 %)
D. Poursuite de l'étude de la répartition des Barges à queue noire prénuptiales en Basses Vallées Angevines	4 800,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), FDC Maine-et-Loire (20 %)
E. Amélioration des conditions d'accueil printanières pour les Barges à queue noire nicheuses ou prénuptiales en Marais poitevin (2018)	8 550,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), FDC Vendée (20 %)
F. Contrat Nature Marais breton : Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton (parties FDC85/FDC44)	16 850,00 €	Région Pays de la Loire (60 %), FDC85/44 (40 %)
Total	127 852,15 €	

Près de 130 000 € ont été financés dans le cadre du plan en 2018, à nouveau par des financeurs intervenant essentiellement en Pays de la Loire. Aucune action n'a été engagée hors des Pays de la Loire faute justement de financements. Ces dernières sont néanmoins programmées en 2019.

En amont de ces actions, des remerciements sont à renouveler auprès des bénévoles qui, chaque année, réalisent un recensement des couples nicheurs sur les zones de nidification encore existantes pour l'espèce. La coordination est assurée par Jean-Guy Robin (CDC Océan Marais de Monts) dans le cadre de l'observatoire de l'ENRM (Espèces Nicheuses Rares et Menacées).

III. Prévisionnel des actions 2019

Les projets qui sont décrits dans les points suivants sont à des stades plus ou moins avancés d'élaboration et peuvent être amenés à évoluer au cours du premier semestre 2019. Si certains pourraient voir une première phase débuter dès le printemps, d'autres ne démarreront qu'en 2020 (attente de financements). Les actions exposées n'ont donc aucun caractère définitif jusqu'à ce que les structures porteuses, et notamment les financeurs, les valident.

A. Actions prévues en Pays de la Loire en 2019

1. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne 2019 (fiches-action 1.2, 1.3, 1.5, 5.2, 5.3, 5.4, 9)

Le programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire sera renouvelé en 2019 en Vendée (II.A. pour plus de détails). Ce dernier se composait notamment du suivi des populations nicheuses par le baguage mais aussi du repérage des nids, du dénombrement de la population et depuis peu de l'évaluation du succès de la reproduction. Ces opérations seront renouvelées et un stagiaire de niveau Licence ou Master 1 sera recruté. Un accent particulier sera mis sur le suivi des oiseaux bagués entre la mi-février et la fin août pour repérer les oiseaux bagués en Marais breton.

Les opérations de baguage du programme personnel P600 de Frédéric Robin se poursuivront avec, comme en 2018, la pose de sondes de température sur les nids pour évaluer la réussite d'éclosion. L'augmentation de la taille de l'échantillon et des suivis sur le temps long pourra *in fine* permettre une meilleure analyse des données de CMR (Capture-Marquage-Recapture). L'animation de la base de données disponible sur <http://www.bargeaqueuenoire.org> permettra de continuer à alimenter de façon dynamique les données d'observations tout en fournissant un CV de l'oiseau aux observateurs.

De plus, le travail de veille foncière et agricole se poursuivra pour évaluer les potentialités d'acquisition sur les zones d'expansion potentielle de la population nicheuse de Barges à queue noire.

Enfin, l'ensemble de ces actions feront l'objet d'échanges et de valorisation au travers de sorties grand public, d'échanges entre professionnels (Brière, Marais breton, Marais poitevin) ou encore de vulgarisation scientifique (au travers de colloques et de publications).

2. Travaux de génie écologique en faveur de la Barge à queue noire, des autres limicoles nicheurs et des prairies hygrophiles atlantiques en Marais breton (fiche-action 1.4, 1.5)

La LPO85 porte des actions dans le cadre du Contrat Nature régional animée par la FRC Pays de la Loire. L'une d'elle consiste notamment à isoler du réseau hydraulique un parcellaire de 29 ha sur les parties basses des marais de Monts. L'objectif est d'avoir une maîtrise des niveaux d'eau sur cette zone, la gestion du Syndicat du marais nécessitant parfois de vider certaines parties du réseau.

La conservation de l'eau sur ces parcelles permettra, outre le fait de favoriser plusieurs pans de la biodiversité (amphibiens, flore...), d'améliorer les qualités d'accueil pour les stationnements pré-nuptiaux de la Barge à queue noire mais également pour sa nidification. Cette action se fait ainsi en partenariat avec les exploitants de ces prairies pour garantir un caractère extensif au pâturage de ces zones humides.

3. Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4, 9)

Le travail engagé en 2018 par les FDC (44 et 85) se poursuivra (II. F), à la fois pour les suivis et pour l'accompagnement sur les modalités de gestion agricole et hydraulique à mettre en œuvre. Certains sites ont été plus particulièrement ciblés pour la Barge à queue noire et devraient faire l'objet de travaux en sa faveur. Deux zones semblent propices à une installation à court-terme de l'espèce en tant que nicheuse, tandis qu'une dizaine de zones accueillait déjà et devraient continuer à accueillir des effectifs de barges en stationnement.

4. Reconversion d'une peupleraie en faveur de la Barge à queue noire (et du Rôle des genêts) (fiche-action 3.1)

L'Association Faune Sauvage (AFS- Maine-et-Loire) est depuis 2017 propriétaire d'une parcelle boisée en peupliers dans les Basses Vallées Angevines d'une surface de 1 ha 32 a 40 ca. Elle a bénéficié d'une subvention de l'agence de l'eau pour l'acquisition de cette parcelle incluse dans le périmètre Natura 2000 des Basses Vallées Angevines (FR 52 00 630 et FR 52 10 115), la reconversion de prairies est une des actions prévues par le document d'objectif de la zone Natura 2000 sous le code A32301P : « chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage ». La reconversion en prairie naturelle de ces peupleraies répond aux actions du PNG Barge à queue noire (fiche-action 3.1), l'espèce utilisant historiquement ces sites en mars-avril lors de ses haltes pré-nuptiales, ainsi que du PNA Rôle des genêts (fiche-action 1.4) (espèce prioritaire du périmètre et nicheuse). En outre, ce site est également utilisé pour l'hivernage et la reproduction des oiseaux d'eau, et plus généralement comme zone d'alimentation.

Le travail à réaliser pour cette reconversion consistera à enlever les souches de peupliers en les rognant, puis à niveler le terrain pour le rendre praticable pour la fauche d'herbes de l'année suivante. Les travaux sont réalisés avec l'aide d'un broyeur qui viendra réduire les souches sous terre. Ce broyeur sera passé dans tous les sens de la parcelle pour en même temps niveler le terrain (à l'époque de la plantation, les peupliers étaient « butés », d'où la nécessité de niveler le sol). Le sol est laissé à nu, sans semis. Le réservoir de graines dans le sol permettra la colonisation des herbes ou autres graminées.

Une fois restaurée, cette parcelle sera exploitée, un bail à vocation environnementale avec un agriculteur sera signé et stipulera une date de fauche à partir du 10 juillet.

B. Actions à venir hors des Pays de la Loire (2019-2020)

1. Amélioration de la gestion des sites de haltes pré-nuptiales en Camargue gardoise (fiches-actions 1.2, 1.4, 1.5, 4)

La recherche de financements par la FDC30 se poursuit concernant son projet de gestion sur des sites de haltes pré-nuptiales de la Barge à queue noire (voir I.4.). Les objectifs sont toujours en premier lieu d'améliorer la gestion de sites connus pour être favorables à l'espèce, notamment par l'entretien de la végétation (pâturage, fauche, le cas échéant broyage) et la conservation de l'eau jusqu'à début avril. Pour rappel, plusieurs milliers de barges stationnent parfois dans le sud-est de la France lors de leur migration pré-nuptiale.

2. Charente-Maritime : Marais poitevin, Marais de Rochefort, Marais de Brouage (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Les marais de Charente-Maritime, notamment ceux de Brouage mais aussi ceux de Rochefort du sud du Marais poitevin, accueillent une petite population nicheuse (4 à 5 couples, sur les Marais de Brouage) et plusieurs milliers d'individus en migration pré-nuptiale tous les ans. Un intérêt existe à la fois à conserver les habitats favorables à la reproduction et à la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire, mais aussi à augmenter la potentialité d'accueil.

Parmi la mosaïque locale des habitats, des réseaux de prairies (parfois humides et/ou pâturées) et de mares sont propriétés foncières des chasseurs ou gérés directement par des structures cynégétiques (FDC17 ou ACCA locales). Hors saison de chasse, et tout particulièrement au printemps, ces sites sont potentiellement (ou déjà) accueillants pour les barges pré-nuptiales. Une amélioration possible tient essentiellement à la conservation de l'eau et ponctuellement à un entretien plus adapté (dans l'idéal, pâturage extensif). Quant à la reproduction, dont les modalités de gestion des habitats sont parfois similaires, un effort d'accompagnement doit être fourni pour être incitatif auprès des propriétaires et/ou exploitants.

La FDC17 souhaite depuis trois ans désormais être partie prenante auprès des structures cynégétiques gestionnaires de parcelles importantes (ACCA) ou mettre en œuvre des programmes de gestion auprès de ses adhérents privés. Dans ce cadre, un rattachement au CTMA Nord Aunis avait été proposé par la FDC17 pour la partie charentaise du Marais poitevin. Ce dernier n'a pas pu aboutir pour des raisons d'ordre administrative en premier lieu.

Une autre démarche sera menée sur les Marais de Brouage pour tenter d'être rattachée au nouveau CTMA en cours d'élaboration par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les recherches de financements se poursuivent donc et des partenariats sont possiblement envisagés et en discussion.

3. Baie d'Audierne (Finistère) : un retour de la Barge à queue noire nicheuse (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5) ?

La Baie d'Audierne poursuivra ses travaux de restauration, pas à pas, toujours en restaurant des prairies favorables au pâturage et au caractère méso-hygrophile (voir II.G). L'objectif sera à court-terme de conforter et d'étendre la petite population de Vanneau huppé présente en Baie d'Audierne. Des actions plus ciblées sur les modalités de gestion du pâturage (chargement par zone par ex.) ou sur une conservation plus étendue de l'eau seront discutées.

4. Aménagement et gestion de sites en faveur de la Barge à queue noire en Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme)

Deux démarches avaient eu lieu fin 2016 puis fin 2017 auprès de la FRC Hauts-de-France pour engager un projet dans le cadre du plan. Ce dernier est désormais en phase de finalisation et des demandes seront adressées aux financeurs en début d'année 2019. Plusieurs sites sont ciblés dans les départements du Nord (prairies de Warhem et d'Hondschoote, « Hutte de la Bécasse »), du Pas-de-Calais (mollières de Berck et Groffliers, marais de Merlimont...) et de la Somme (Basse Vallée / prairies de Blanquetaque).

Un potentiel fort existe pour la reproduction de la Barge à queue noire en raison de leur proximité avec les populations néerlandaises et belges. Quelques couples ont été détectés en 2018 sur les noyaux habituels. La majorité des actions à entreprendre consisteront, comme à l'accoutumée, à obtenir une maîtrise hydraulique des sites pour y conserver l'eau, et secondairement à faire en sorte qu'un pâturage à caractère extensif soit mis en place.